JUILLET 2022

BULLETIN MUNICIPAL

ALLEMAGNE-EN-PROVENCE

Édition Juillet 2022

Directeur de la publication : Alex PIANETTI

Rédaction : Christine MILLIER, Alexandra MARINIER
Victor BANON, Alexandra COSTES

Crédit photo couverture: Séverine Zanutel

Prière de ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3 à 5
Départ de notre deuxième adjoint	6
Vie de la commune	7 à 9
Commerces	10 à 14
Associations	15 à 22
Dossier : Le Colostre	23 à 26
Histoire : La Réputation d'Allemagne au 19ème siècle	27 à 31
Rappel à tous	32 à 33
Recette	34
Infos Pratiques	35
Agenda des manifestations	36
Jeux adultes et enfants	37 à 38
Etat civil	39
Coupon réponse envoi du bulletin municipal par mail	40

RAPPEL :
Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et à la salle polyvalente. Retrouvez les sur le site internet de la commune : https://allemagne-en-provence.dlva.fr/annee-2022/

Bulletin édité le 10 juin pour impression et distribution début juillet, informations non contractuelles et susceptibles d'avoir changées en raison de la crise sanitaire.

LE MOT DU MAIRE

Chères Allemagniennes, Chers Allemagniens,

Depuis le 24 février le monde entier a les yeux tournés vers la guerre en UKRAINE, avec ses horreurs, ses morts et ses blessés sans compter les millions d'Ukrainiens ayant fui leur pays. Espérons que ce conflit ne s'éternise pas, ni ne se mondialise. Cela nous montre combien il est plus facile de faire la guerre que la paix. Vous avez été nombreux à venir déposer des produits et vêtements qui ont été acheminés en Ukraine et je vous en remercie.

Sur le plan national, se sont déroulées les élections présidentielles et législatives. Le nouveau gouvernement installé se doit maintenant de mener la politique pour laquelle il s'est engagé, que ce soit au niveau du pouvoir d'achat, de la retraite, de la sécurité, du renforcement des services publics tout comme de la transition énergétique doublée d'une écologie responsable devenue prioritaire.

Au niveau local, je me félicite de l'ouverture le 9 avril de l'épicerie qui manquait tant à notre village mais aussi de la réouverture le 1er mai de la boulangerie-pâtisserie l'Allemagnette.
Fin avril a eu lieu la fête de la St Marc et malgré la pluie, l'éclectique programme proposé par le Comité des Fêtes a pu se dérouler dans son intégralité. Adultes et enfants ont enfin pu goûter à la joie de se retrouver, de sortir et prendre une bonne dose de liberté retrouvée, après tant de mois de restrictions sanitaires. Tous mes remerciements à l'équipe du Comité pour leur formidable travail.
C'est également avec un très grand honneur que nous avons appris l'élection de Fiona Gamerre au titre de Miss Alpes du Sud. Toutes nos félicitations à Fiona et nos encouragements pour le titre de Miss Provence.

Au niveau Conseil Municipal :

✓Le PLU a été approuvé en conseil en mars. Il est maintenant en phase de validation par le contrôle de la légalité.

✓ Le budget 2022 a été voté. Ce budget nous oblige à une prudence mesurée au vu de la flambée des coûts des énergies (Fioul, Gas oïl, Electricité, Matières premières et fournitures).

✓ Les dossiers de subventions ont été transmis fin mars et nous attendons l'obtention de celles-ci (fin juin) pour lancer les travaux au troisième trimestre dont une tranche supplémentaire à l'église.

✓ Le changement de panneaux de signalisation s'est poursuivi notamment Chemin de Roumpe Cuou.

✓ Le canal longeant la route au-dessus du Tartavel en prise à un risque d'éboulement a été réparé.

✓L'esplanade devant le foyer rural a fait l'objet de la mise en place d'une « grave ».

✓Les travaux de réfection des réseaux eau-assainissement de la rue Favier ont été reportés en septembre par l'agglomération Durance Lubéron Verdon. Ceux-ci auraient occasionné trop de gêne durant l'été.

Ce premier semestre aura été plutôt calme car les projets, si nombreux soient-ils, demandent qu'ils puissent être financés et notre capacité financière nous obligent à en retarder certains sans compter sur les délais d'instructions auprès des organismes concernés. Cette année sera sans doute une année de transition mais il sera temps d'en faire le point en fin d'année.

D’autre part, notre deuxième adjoint, Monsieur Dominique DAVID, a démissionné de son poste d’adjoint car il quitte la commune. Il sera remplacé dés que la Préfecture aura accepté et validé sa démission. Permettez-moi dans cet édito de remercier Dominique pour son travail incessant au sein du conseil. Sa disponibilité, son expérience, son acuité, sa qualité de négociation, sa persévérance dans la gestion de nombreux dossiers qui lui étaient confiés ainsi que ses qualités humaines et sa gentillesse resteront gravées au sein de notre commune. J’adresse également tous mes remerciements à son épouse Marie-Claude qui s’est énormément investie pour notre village pendant ces années notamment au sein du Syndicat d’Initiative.

Pour conclure, je vous souhaite en mon nom et celui de tout le conseil municipal de passer un agréable été, un bel automne et gardez-vous bien.

Bonne lecture!

Votre Maire

Alex PIANETTI

DÉPART DE NOTRE DEUXIÈME ADJOINT

Début juin notre deuxième adjoint, Monsieur DAVID, Dominique avait convié l'ensemble du conseil municipal et des employés autour du verre de l'amitié afin d'officialiser sa démission du poste d'adjoint. En effet celui-ci va quitter le village et le département et a donc présenté sa démission. Après la remise de cadeaux et bouquets de fleurs, le Maire de la commune lui a rendu hommage à travers ces mots :

« Cher Dominique,

Tu as choisi de démissionner de ton poste de deuxième adjoint car tu vas quitter la commune. Elu en 2014 conseiller municipal sous la mandature de Jean-Luc ZERBONE, tu t'es tout de suite énormément investi pour la commune par ta disponibilité et ton professionnalisme. Elu ensuite adjoint pour finir ce mandat je n'ai pas hésité à te solliciter en 2020 afin que tu puisses apporter toute ton expérience à la nouvelle équipe municipale. Je tiens à te remercier pour ton travail, ta disponibilité, ton professionnalisme, ton abnégation et l'aide que tu m'as apportée pendant ces deux années. Cela est tout à ton honneur. Honneur également pour moi d'avoir travaillé avec une personne comme toi, homme de qualité, d'une gentillesse et d'une grande qualité humaine avec qui l'on pouvait rire de tout et de rien. Je tiens à te remercier du fond du cœur en mon nom personnel mais aussi au nom du conseil municipal et l'ensemble des employés. Mais je voudrais également remercier une autre personne : Marie-Claude. Merci. Merci d'abord pour avoir su supporter les absences de ton mari lorsqu'il œuvrait pour la commune mais merci aussi à toi qui t'es impliquée bénévolement dans la vie de notre village et notamment au sein du Syndicat d'Initiative, ne comptant ni ton temps ni ton labeur.

Je vous souhaite une belle et heureuse nouvelle aventure à Régusse. Je sais que vous trouverez à vous occuper et vous investir également dans la vie de cette commune. Sachez que la mairie, le village vous seront toujours reconnaissants et vous accueilleront toujours avec joie. »

Merci encore Dominique

Merci Marie-Claude

VIE DE LA COMMUNE

Cérémonie du 8 Mai

Cette année, nous avons célébré les 77 ans de la fin de la deuxième guerre mondiale. En ces temps tourmentés, avec des événements douloureux qui se passent tout près de nous en Europe, le Devoir de Mémoire était très important. C'est avec beaucoup d'émotion et de solennité que Monsieur Alex Pianetti, notre maire, accompagné de musiciens bénévoles et des anciens combattants Mrs Terasson et Mosso, ont prononcé leurs discours devant le monument au mort de la place du 16 juin.

L'ensemble de l'assistance s'est ensuite dirigé vers le cimetière Barbaro, afin de déposer une gerbe sur les tombes des fusillés du 16 juin 1944.

N'oublions pas ……..

Fleurissement

Cette année encore, nous avons refleuri notre village à l'arrivée des beaux jours.

Comme le choix des fleurs fait l'unanimité auprès de vous, chers et chères habitant(e)s, mais aussi auprès des touristes qui visitent notre commune en été, notre service technique a choisi de continuer dans la même lignée. Nous les remercions d'ailleurs d'en prendre soin tout au long de la saison.

Et pour agrémenter ce fleurissement, le syndicat d'initiative a organisé cette année un petit concours au centre du village, ouvert à tous les habitants. Vous pouvez toujours aller vous inscrire directement auprès du syndicat.

Alors à vos arrosoirs, et laissez libre cours à votre imagination….

Nous afficherons à la fin de l'été le gagnant en mairie.

Centre Technique - Nouveaux Matériels

Depuis l'été 2020, la mairie avait décidé de mettre fin à la convention de mutualisation de matériel avec les communes de Saint Martin de Brômes et Esparron de Verdon et notamment pour notre tracteur. En effet celle-ci ne donnait pas entière satisfaction dans l'utilisation commune de ce matériel et était devenue compliquée dans sa gestion : besoin en même temps du même matériel.

Après accord avec les autres communes sur la liquidation financière de cette convention, la commune a choisi de s'équiper d'un nouveau tracteur de marque New Holland, équipé d'une épareuse, d'une lame, d'un broyeur, d'un distributeur de sel et d'un godet.

Ceux-ci ont été livrés en décembre 2021 et utilisés dès l'épisode neigeux du même mois.
Le financement a été possible via une subvention du département à hauteur de 60% ainsi que de la revente de l'ancien tracteur (équitablement répartie entre les trois communes). Après récupération de la TVA, cette opération n'aura coûté que 6 100 euros à la collectivité.

Ce nouveau tracteur avec ses différents outils donne entière satisfaction à nos employés de voirie et nous apporte une autonomie d'utilisation que nous n'avions pas auparavant.

COMMERCES

Le Comptoir de Jérôme

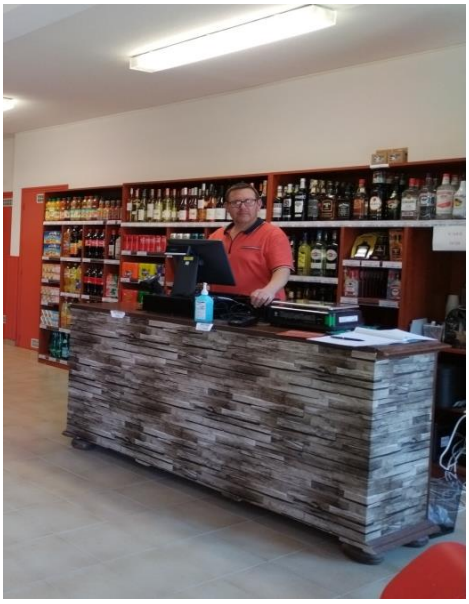

Le 9 avril 2022, l'épicerie a repris vie grâce à Jérôme, pour notre plus grande joie. La réouverture de cette épicerie faisait partie intégrante de nos objectifs.

Jérôme est originaire de Saint Cyr sur Mer. Il vit en union libre avec sa conjointe, avec qui il a deux enfants, des jumeaux âgés de 10 ans, Ethan et Nolan.

Jérôme est arrivé dans la région il y a environ 9 ans, plus précisément à Valensole. Puis il s'est installé à Saint Martin de Brômes .

En 2018, il crée une entreprise de conciergerie, afin de s'occuper, pour le compte de propriétaires, de la location de leurs logements. Il accueille les clients, et s'occupe de l'intendance à la place des loueurs : petites réparation, gestion du linge….

Le local de l'épicerie l'a fortement intéressé pour cette activité qu'il continue, mais fort de 5 années d'expérience en grande distribution, il décide de poursuivre l'activité d'épicier.

Alors, chères habitantes et chers habitants, n'hésitez pas à lui rendre visite. Son activité est multiservice : vous pourrez bien évidemment y faire vos courses, mais aussi faire appel à quelques services mis en place depuis peu :

- Vente de boisson et petit snack à emporter
- Livraison de vos courses (uniquement dans le centre du village)
- Retrait d'espèces de 20 euros jusqu'à 100 euros pour les clients Crédit Agricole uniquement
- Retrait de vos colis UPS
- Envoie et réception d'e-mail, scan de documents

Les horaires d'ouverture de l'épicerie sont les suivants :

Du lundi au samedi : 7h30 à 19h30

Dimanche : 7h30 à 13h00, ouvert toute la journée en cas de manifestation sur le village

Durant la saison estivale, la fermeture pourra être plus tardive.

Ces horaires sont valables d'avril à octobre. Durant la période hivernale, l'épicerie fermera un jour par semaine, et deux après-midi. Les nouveaux horaires seront affichés en avance afin de vous en informer.

Pour suivre toutes les actualités, vous pouvez vous abonner au profil facebook « Le Comptoir de Jérôme ».
Pour joindre l'épicerie, le numéro de téléphone est le 06.01.35.95.03

Jérôme, nous vous souhaitons une belle réussite à Allemagne en Provence !

Boulangerie l’Allemagnette

Depuis le 1 mai 2022,nous avons vu rouvrir notre boulangerie Pâtisserie « L'Allemagnette », 5, rue Alfred Hadjiaj.

Celle-ci est ouverte tous les jours sauf le mercredi, de 6h30 à 12h30. Vous y trouverez toutes sortes de pains, viennoiseries, gâteaux, ainsi que diverses quiches, pizzas... Le règlement par carte bleue y est possible.

Vous pouvez la contacter au 04 92 72 30 49 pour toute commande ou réservation.

Nous souhaitons une belle réussite à toute l'équipe de « L’Allemagnette » !

Ma beauté Aux Natur’elles

ATELIERS COSMETIQUES, SOINS VISAGES, MASSAGES

Ma Beauté Aux Natur'elles

Depuis février 2022 , nous avons sur notre commune une nouvelle entreprise qui vient de naître.

Madame Laura VOTO vous propose massages et soins afin de prendre du temps pour vous, que vous soyez homme, femme ou enfant ! Mais laissons la se présenter elle-même et vous expliquer pourquoi un tel investissement personnel.

“C'est en racontant une partie de mon histoire que je peux expliquer la naissance de Ma Beauté Aux Natur'elles. Les deux sont liés.

Il est arrivé un temps où être une maman à mi-temps ne me suffisait plus, j'avais besoin d'un enfant qui soit à moi, qui puisse m'appeler maman, que je puisse porter dans mon ventre pendant 9 mois. Entre mon désir et la grossesse il s'est passé 3 ans. Durant ces 3 années nous sommes passés par la Procréation Médicalement Assistée.

Durant ce temps et ce parcours, j'ai remis pas mal de choses en question dont l'environnement de la maison. Cela a commencé par le décryptage des produits ménagers puis ceux de la salle de bain, et je suis passée de déception en horreur.

Je commence alors à m'intéresser aux produits ménagers sains, d'abord le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, puis j'en viens à vouloir me faire des petits produits, un baume, une crème, et en fait je ne m'arrête jamais. A chaque fois je trouve une nouvelle recette à tester, je ne vous parle pas de ma collection à la maison. Mais ce n'est pas suffisant pour moi. J'ai envie de partager les informations que j'ai emmagasinées, j'ai envie de me professionnaliser afin d'être légitime. J'entame donc une formation afin de devenir animatrice d'ateliers de confections de cosmétiques naturels et bio auprès de Marie Héritier “Je fabrique mes cosmétiques". Durant cette formation de 4 mois en e-learning j'apprends les différentes caractéristiques de la peau, ses besoins, comment s'occuper d'elle...Cette formation se termine par une semaine en présentiel à Paris où nous mettons en oeuvre tout ce que nous avons appris durant ces mois passés.

Mais ce n'est pas suffisant pour moi encore, j'ai besoin d'aller plus loin que conseiller des gens, je veux prendre soin d'eux. Je décide de faire une formation massage auprès de l'association “Danides Massages“ à Pertuis. J'apprends les différentes techniques de massage bien être et les drainages lymphatiques. Je me forme également auprès de “l'escale bien être“ pour le massage relaxant des pieds.

Dans la foulée je décide de combiner tout ce que j'ai appris durant ma formation cosmétique avec celle des massages et je propose des soins visages. Ces derniers sont fait à partir d'ingrédients bio et naturels avec une composition totalement clean. Pour compléter mon offre, je décide de me former à la technique d'épilation au fil et rester dans ma ligne de conduite du bio & naturel.

Sans ce parcours, je ne me serai sans doute pas interessée à la cosmétique naturelle et n'aurai pas créé mon entreprise. Celle-ci fait partie de mes convictions et de mes valeurs.“

Laura Voto

N’hésitez pas à la contacter pour tout complément d'information sur les techniques, les produits, les tarifs, au 07 50 22 83 85.

Facebook : https://www.facebook.com/Laura.my.natural.beauty/

Google : https://g.co/kgs/J4DAS8

Nous lui souhaitons une belle réussite au sein de notre village et dans notre région...

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Après 2 années compliquées en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la fête de la Saint Marc a eu lieu dans son intégralité du vendredi 22 au lundi 26 Avril, malgré une météo capricieuse.

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'ensemble des villageois, et toutes les personnes ayant participé à cette fête, de par votre présence et/ou vos dons, c'est grâce à vous tous que la fête a pu se faire. Nous remercions également la Mairie, pour l'aide logistique, administrative et financière, les bénévoles du Syndicat d'initiative qui ont œuvré à faire toutes les cocardes du déjeuner. Et enfin toutes les entreprises locales (Hôtel-Restaurant Epicerie La Fontaine St Martin, Casino Vinon, Autosur Riez, Cave de Cantarelle Riez, Casino Partouche Gréoux…) qui ont contribué à notre tombola et ont fait des dons que nous avons pu offrir aux enfants et aux participants de nos activités, afin de les rendre plus attractives, ainsi que le Conseil Départemental des AHP.

Ce week-end festif a débuté devant la salle des fêtes pour l'apéritif de départ offert par le comité en présence du Maire, d'élus et de notre Miss Alpes du Sud 2022.

Le samedi, en raison de la pluie, les jeux pour enfants ont eu lieu dans la salle des fêtes. Ils ont été nombreux au RDV, se sont tous amusés et ont tous reçu de petits cadeaux offerts par nos partenaires précités.

La retraite aux flambeaux suivie du Feu sur la colline St Marc en présence de l'orchestre Gib-Anim a également bien eu lieu, sous la pluie. Bravo à tous les fidèles courageux, petits et grands pour votre présence. Les soirées dansantes des vendredi, samedi et dimanche ont aussi eu du succès.

Enfin, toujours en raison de la météo, le déjeuner s'est déroulé lui aussi dans la salle des fêtes, et a rencontré un fort succès !

Enfin, les lundi 25 et mardi 26 avril se sont tenus sur la place les concours de pétanque et de jeu provençal.

Pour finir, l'Aïoli s'est déroulé en présence de l'équipe d'animation « Duo 3D », et nous avons procédé au tirage au sort de la tombola. Encore merci à tous, et à bientôt pour de nouvelles manifestations !

L'assemblée générale ouverte à tous aura lieu en septembre, nous informerons la population par le biais de notre groupe Facebook ici :

https://www.facebook.com/groups/4043504739052292

Association « Les Minots »

Le dimanche 6 mars 2022, enfants et familles du Regroupement Intercommunal d'Allemagne en Pce / Montagnac-Montpezat se sont retrouvés en nombre à Montagnac pour le traditionnel Carnaval des enfants, organisé chaque année par l'Association LES MINOTS en alternance sur les deux communes du RPI. L'association LES MINOTS regroupe les parents des élèves des écoles d'Allemagne et Montagnac et s'attache à organiser des événements tels que le carnaval ou la kermesse de fin d'année et contribue ainsi à maintenir un lien social et transgénérationnel précieux dans nos communes rurales. A l'occasion d'autres festivités comme les ventes de gâteaux, tombola ou loto, les bénévoles mettent du cœur à l'ouvrage pour récolter des fonds destinés à soutenir des projets portés par les enseignants ou financer des sorties pour les enfants scolarisés sur les deux communes.

Syndicat d'Initiative

Le traditionnel Couscous du 22 mai 2022

Après une absence de 2 ans pour cause de Covid, c'est avec un grand bonheur que le Syndicat d'Initiative a pu, cette année, reprendre ses habitudes et proposer aux administrés le traditionnel Couscous. Après un apéritif convivial devant la salle des fêtes, à l'ombre des platanes, l'assistance a pu savourer le couscous confectionné par l'établissement GRADIAN et servi par les bénévoles.

Avant le spectacle, une tombola a été faite avec en lot un panier confectionné par la Maison de Pays

Le repas terminé, un spectacle de la compagnie « Dessous de Scène » a clôturé l'après midi. Cette pièce crée d'après un vieux texte provençal était savoureusement coquin mais écoutable par tous !! juste l'histoire d'un jeune berger, Anatole, d'une naïveté désarmante, qui cherche désespérément la «parpaïolle souricette » de sa jeune épouse… Hilarité générale…. Et c'est sur les sourires communs que l'assistance s'est séparée.

L'équipe du Syndicat d'Initiative vous remercie de votre présence et espère vous retrouver l'année prochaine pour une nouvelle édition du Couscous…

Rallye VTT du 27 mars 2022

Malgré un soleil absent, le Rallye VTT organisé au profit de l'UNICEF 04 a pu avoir lieu. Une soixantaine de participants avait répondu à l'appel. Le circuit avait été choisi et balisé par Mr Albert PIERRISNARD, les bénévoles du Syndicat d'initiative étaient sur le parcours pour diriger et ravitailler les participants. Pour l'occasion, Mr Marcel Gossa du Conseil Départemental avait fait le déplacement et accueilli par Monsieur Le Maire.

C'est dans une réelle bonne humeur que ce rallye s'est déroulé et comme l'intégralité de la récolte des inscriptions a été versée à l'UNICEF 04, concourir pour la bonne cause fait paraître le chemin plus facile…..

Le départ à la fontaine du village

Pente à 14%.....
dur, dur le Chemin Roumpe Cuou

A l'arrivée, M. Pierrisnard et M. Gossa, et les gagnants… enfin tous étaient gagnants….

Foire « Autour du Colostre »
Ecouter, toucher, Voir, Sentir, Goûter

Cette année, le Syndicat d'Initiative avait organisé une foire sur le thème du Colostre et sur les senteurs qui l'entourent. Divers exposants sur ce thème étaient rassemblés sur la place du 16 juin, un atelier de découverte de tests par odeurs et saveurs avait été mis en place, un atelier de sel coloré pour les enfants…

Une exposition sur le Colostre était visible et a eu beaucoup de succès

En voici quelques éléments :

Le Colostre prend sa source au col de St Jurs et se jette dans le Verdon à Gréoux les bains. La longueur de son cours est de 36,3 Kms. Il reçoit les eaux de l'Auvestre à Riez.

Le Colostre serpente à travers une vallée à fond plat, dans les bases tendres du plateau de Valensole, formé par un apport deltaïque (galets ronds et argile) et de conglomérats provenant des cônes alluviaux.

Sur l'ensemble de son cours, le Colostre fait régulièrement l'objet de prélèvements par le biais de prises d'eau tous les 300 à 500mètres.

Tout au long de son cours, il traverse les villages suivants : Puimoisson, Moustiers Sainte Marie, Roumoules, Riez, Allemagne en Provence, Saint Martin de Bromes.

Le Colostre présente d'importants potentiels piscicoles, avec notamment la truite « Fario », très réputée.

Le ripisylve est constituée d'espèces peu fréquentes « tilleuls à larges feuilles, noisetiers, érables champêtres, peupliers noirs, saules blancs, noyers communs ».

QUELQUES CRUES IMPORTANTES JALONNENT L'HISTOIRE DE LA VALLEE DU COLOSTRE

- La plus ancienne des crues connue est celle du 22 août 1684 qui ravagea la région de Riez
- Le 15 octobre 1701, une nouvelle crue catastrophique ruine tous le terroir de Riez et des villages voisins.

- Le 19 août 1773, un orage violent provoque une crue importante du Colostre et de ses affluents, notamment l'Auvestre.
- En 1852, il semble que le pont de Saint Martin de Bromes a été détruit par une crue. Aux dires des habitants, des pierres taillées provenant de cet ancien ouvrage sont encore visibles près du pont actuel.
- Le 31 juillet 1960, une crue provoqua de nombreux dégâts.

<u>Tout le long du Colostre, des travaux sont en cours, en voici les détails :</u>

Après Saint-Martin de Brômes en 2020, c'est à notre tour de voir des travaux sur le Colostre. La phase 2 de la restauration du Colostre a débuté en Novembre 2021 sur le tronçon au lieu-dit Saint Antoine, jusqu'en fin d'année 2022.

Pourquoi de tels travaux ?

Le Colostre est aujourd'hui dégradé et son état va continuer à se dégrader… L'état actuel du Colostre est le reflet de différentes interventions passées qui ont conduit à un enfoncement du niveau du lit, phénomène encore en cours actuellement :

• les milieux ne permettent plus l'accueil et le développement de populations piscicoles équilibrées. Autrefois peuplé par plusieurs espèces (entre 4 et 7 espèces différentes), le Colostre n'accueille maintenant que des truites. La qualité des eaux n'est pas très bonne : le mauvais état morphologique du cours d'eau ne favorise pas l'autoépuration ;

• la nappe souterraine liée à la rivière s'enfonce progressivement (impacts sur le niveau des captages) ;

• les étiages (périodes de bas débits dans la rivière) sont accentués ;

• les milieux associés au cours d'eau (végétation des berges, zones humides…) se dégradent car ils sont déconnectés de la rivière et de la nappe qui s'enfoncent.

Un autre problème est lié à la présence de très nombreux seuils (petits barrages) sur le cours d'eau, qui sont des obstacles à la circulation des poissons : toutes les espèces de poissons ont besoin de circuler sur un linéaire plus ou moins long de la rivière afin d'accomplir leur cycle de vie (reproduction, alimentation, croissance...). Et lorsque les poissons rencontrent des obstacles à leur libre circulation, on dit qu'il y a rupture de la continuité écologique.

Les conséquences de cette rupture de la continuité sont une diminution des populations piscicoles, leur affaiblissement génétique.

L'objectif est donc de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau : amélioration des habitats et espèces aquatiques, restauration des continuités écologiques, bon fonctionnement des milieux annexes (zones humides, ripisylves, bras, etc.), amélioration de la qualité des eaux, maintien des relations avec la nappe d'accompagnement, limitation des étiages.

Avant d'attaquer les travaux de restauration, un gros travail de débroussaillage a dû avoir lieu. En vous promenant, vous avez peut-être vu des dessins sur les arbres ? Et voici ce que cela veut dire :

- Un triangle bleu indique que l'arbre peut abriter des chauves-souris.
- Un triangle vert indique la conservation de l'arbre. Il ne sera pas abattu. Le ruban rouge et blanc a la même fonction.

Dès que les travaux de restauration seront terminés, des plantations d'espèces végétales se feront sur les bords du Colostre afin de redonner de l'habitat à la faune et la flore.

DOSSIER « LE COLOSTRE »

Introduction

Le Colostre en quelques chiffres

80 km
de linéaire de cours d'eau avec affluents

4 affluents permanents
majeurs (ravin de Pinet, Mauroue, Auvestre et ravin d'Aigues Bonnes)

1 affluent intermittent
(ravin de Tartavel)

7 communes
Saint-Martin-de-Brômes, Allemagne-en-Provence, Riez, Roumoules, Puimoisson, Moustiers-Sainte-Marie et Saint-Jurs

67 seuils/barrages
40 sur le Colostre, 3 sur la Mauroue, 19 sur l'Auvestre, 5 sur l'Aigues bonnes

© C. Gautier, PNRV

Le Colostre, cours d'eau affluent du Verdon situé sur le plateau de Valensole, est aujourd'hui dégradé : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés. Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés.

L'objectif de restauration du Colostre est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...).

Le projet répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attrayants.

Les travaux amèneront des changements importants dans la vallée, qui peuvent soulever des interrogations, des appréhensions et des préoccupations légitimes de la part des divers acteurs concernés et des riverains.

Le bassin versant du Colostre

Aqueduc du canal de Pontoise

Légende :

- Seuils
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Bassin versant du Colostre

0 2.5 5 Kilomètres

Sources : PNRV, IGN, BDCARTHAGE, BD ROE
BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2016
Cartographie : N. PETIT, PNRV

Les travaux

En quoi vont consister les travaux ?

Le projet de restauration du Colostre consiste à rehausser le fond du lit de façon à retrouver son altitude historique, avant les interventions humaines, et à enlever les merlons (talus) de terre qui le contraignent sur les côtés. Les matériaux des merlons qui forment les berges seront réutilisés et réintroduits dans le lit pour rehausser son niveau : cela nécessitera des interventions sur la ripisylve (végétation présente en bordure de cours d'eau), telles que des coupes et dessouchages d'arbres présents sur les berges. Suite aux travaux, au fil du temps, en fonction des crues, le Colostre retrouvera naturellement un lit plus sinueux.

Les travaux se dérouleront sur plusieurs années, en plusieurs phases et sur plusieurs secteurs de l'aval vers l'amont.

Les principales étapes

1. Information et consultation de tous les propriétaires riverains
2. Définition précise des interventions par le maître d'œuvre, intégrant les réponses aux contraintes des riverains
3. Formalisation de l'accord des propriétaires riverains par signature d'une convention de travaux
4. Élaboration des dossiers réglementaires
5. Enquête publique
6. Arrêté préfectoral autorisant les travaux et les déclarant d'intérêt général
7. Début des travaux

Qui va être concerné ?

© E. Matsson, PNRV

Un projet à partager

Le projet concerne bien sûr les propriétaires riverains du Colostre, mais beaucoup plus largement tous les habitants et les usagers : la rivière fait partie intégrante du patrimoine de nos communes.

Pour les riverains de la rivière : le rehaussement du lit et l'enlèvement des merlons provoqueront, dans certains secteurs restaurés, des débordements plus fréquents qu'à l'heure actuelle, lors des petites et moyennes crues. Les secteurs concernés par le projet ont été choisis pour limiter au maximum ces impacts (présence d'une zone peu utilisée au bord du cours d'eau). Des mesures seront, si nécessaire, définies pour palier à ces débordements : une importante phase de consultation des propriétaires riverains sera conduite, afin d'obtenir l'accord de chaque propriétaire. Concernant les grosses crues (de fréquence 30 à 100 ans), le projet ne modifiera pas les zones inondables, voire les améliorera en réduisant les vitesses d'écoulement et en favorisant la décrue.

Pour les irrigants : la majorité des seuils présents dans le Colostre ont été construits pour alimenter une prise d'eau agricole (réseau d'irrigation gravitaire). Les travaux permettront de respecter les droits d'eau actuels. Le volet agricole du projet permettra de proposer des actions d'accompagnement pour concilier les usages et le projet de restauration.

Pour les habitants : une rivière est un élément très important d'un territoire et de son paysage. Aujourd'hui, le Colostre est plutôt « oublié » : il n'est pas mis en valeur, peu visible et accessible (lit enfoncé entre des berges abruptes, ronciers...). La restauration du Colostre pourra permettre une réappropriation de la rivière par les habitants, sa mise en valeur, le développement d'activités sur certains secteurs (sentiers découverte, randonnées, développement de l'activité pêche...).

Le projet sera accompagné par une importante démarche d'animation, qui permettra de faire comprendre le fonctionnement de la rivière et ses problèmes, de montrer les gains attendus, d'inscrire le projet dans l'histoire de la rivière. Pour cela, des actions seront conduites avec les écoles et la population.

HISTOIRE

Réputation d'Allemagne au 19 ième siècle, plus particulièrement en 1843, sous le règne de Louis Philippe Ier, Roi des Français

Tiré d'un extrait des « Annales historiques des Basses Alpes », (Octobre, Novembre, Décembre 1843 »

Cet article que vous vous apprêtez à lire, donne une image assez curieuse de notre village, avec des informations à prendre au sérieux, et d'autres peut être un peu moins, tant sur le plan des origines historiques, que de la vie de la commune.
Mais il nous informe sur les lieux et sur la vie du village il y a presque 200 ans et il est intéressant de prendre connaissance de la vision de notre village au 19ème siècle. Cet article est transcrit identiquement à celui de 1843, ce qui explique une grammaire et un orthographe qui peuvent être différents de ceux de nos jours. Les illustrations ont été rajoutées par nous même.
Bonne lecture à tous!

« Allemagne, en latin Allemania, Allamania, Allemanicum, castrum de Allemania, est situé sur la rive gauche du Collostre, à 10 kil S.O. de Riez, et à 55 kil S.S.O. de Digne. L'étymologie d'Allemagne, dit dans la langue provençale du treizième siècle, Aramagna, vient de Area ou Arena Magna, plaine ou gravier étendu.

Ce pays en effet, est bâti à l'extrémité d'une plaine inégale, et plus longue que large, et au pied d'une colline, du haut de laquelle descendent, en temps d'orage, des torrents d'eau qui laissent dans la principale rue qui sert la place, beaucoup de cailloux. Ces eaux jointes à celles du torrent de Montagnac qui longe le village au Sud, fond craindre, chaque année, qu'une partie des habitations ne soit emportée.

Quoiqu'on ne trouve aucunes traces d'antiquité à Allemagne, on ne peut douter que ce lieux n'existât très anciennement, puisqu'il est cité, dès l'an 440, dans la chronologie de Lérins, et dans la vie de Saint Hilaire, au sujet d'un miracle arrivé à ce célèbre Archevêque d'Arles.

Saint Hilaire

La terre d'Allemagne, fût inféodée au domaine comtal et cédée ensuite à la famille Castellanne. Il existe aux archives du Roi à Aix, un acte de reconnaissance passé par Boniface de Castellanne, le 29 janvier 1226, en faveur de Raimond Béranger Comte de Provence. On y trouve aussi un acte du 22 mai 1285, qui octroie la juridiction du lieu d'Allemagne en faveur de Florence de Castellanne et aux siens.

On trouve, sur un coteau voisin, les ruines de l'ancien château seigneurial, ou plutôt d'un château fort connu sous le nom de Castellet. Tombé au pouvoir des bandes du terrible vicomte de Turenne, qui étaient commandées par le capitaine Guillaume de Jargino, plus connu sous le nom de « Chamisard », ce château très bien fortifié, devint un repaire de brigands qui désolaient toute la contrée. Fatigués de tant d'attentats, les habitants de Riez marchèrent contre le Castellet, en firent le siège et le démolirent de fond en comble. Cet événement se passa dans les dernières années du quatorzième siècle.

En 1586, Allemagne vit livrer dans ses murs un combat des plus sanglants. De Vins, chef de la Ligue y était accouru avec toutes ses forces, dans l'espoir d'enlever ce lieu aux protestants, et surtout pour se venger du Baron d'Allemagne, son ennemi personnel.

Il fit donc bloquer par son infanterie le château, qui n'était défendu que par une faible troupe, sous le commandement du Sieur d'Espinouse.

Instruit de ce siège, D'Allemagne, qui était pour lors absent, demande du secours à Lesdiguières son parent : celui-ci saisit avec empressement cette occasion de relever le parti des religionnaires de Provence, et accourt avec une nombreuse cavalerie, qui fut grossie encore par beaucoup de volontaires.

Arrivée aux alentours d'Allemagne, l'armée Huguenote s'empare des hauteurs et de presque tous les passages. De Vins abandonne alors la tranchée qui durait depuis 16 jours, et va se ranger en bataille sur le coteau de Saint Marc. Bientôt un combat sanglant et opiniâtre s'engage entre les deux armées.

Le Baron d'Allemagne y perd la vie, mais les ligueurs sont complètement défaits, et De Vins lui même n'échappe qu'avec beaucoup de dangers à la poursuite des Huguenots qui le harcelèrent jusqu'aux portes de Riez : Il perdit dans cette journée, onze gentilshommes, 40 Officiers, 600 soldats et 18 drapeaux sur 22 qu'il en avait.

Il y eut de plus 100 prisonniers et 200 blessés qui furent tous massacrés à la nouvelle de la mort D'Allemagne. Pour comble d'horreur, on en égorgea encore douze le lendemain, sur le tombeau du Baron, comme pour servir d'hécatombe à sa mémoire.

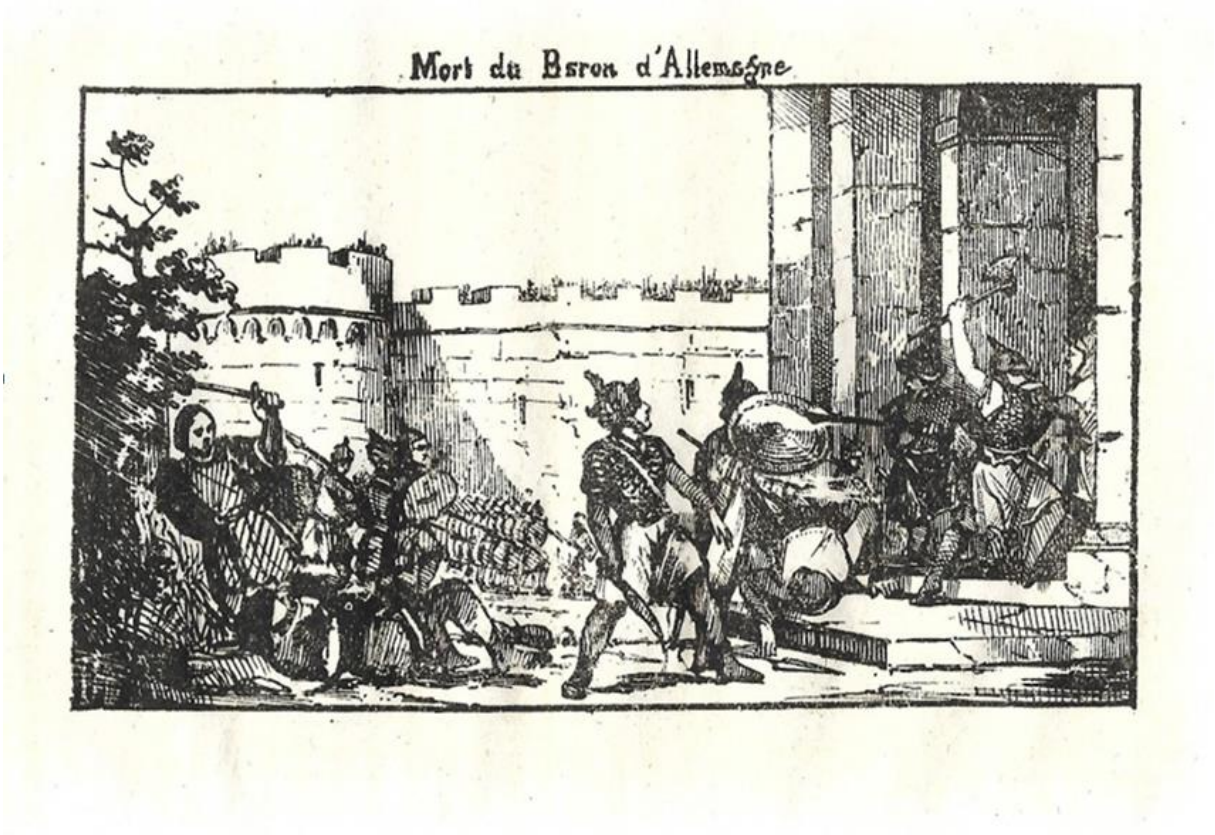

Haut : Gravure de 1843, inconnue jusqu'ici, tirée de ce même ouvrage

Bas : Tableau de la « bataille d'Allemaigne », Antoine Schanaert, 1611

La population d'Allemagne est de 730 âmes, dont 125 seulement disséminés dans les bastides. Elle était autrefois, beaucoup plus considérable. Ses habitants sont bons, laborieux et affables.
Les fruits de son terroir sont agréables au goût, mais propres à donner la fièvre vers la fin de l'été et à l'automne.
Ses vins sont exquis et son huile très estimée. On y récolte aussi beaucoup de truffes, du blé, des légumes, etc..

On y admire encore, malgré son état de dégradation, le château qui était incontestablement l'un des plus beaux de la contrée. Il est entouré de prairies et dans une presqu'île formée par le Colostre et le torrent de Montagnac. On y arrive, du côté de Riez, par une allée plantée d'arbres, et du côté du village, il y avait anciennement de très belles eaux dans la cour du midi.

On trouve, sur le coteau de Saint Marc, une chapelle dédiée à ce Saint, qui est fort ancienne, et où les habitants se rendent en « roumavagi » le 25 avril.

L'église paroissiale, desservie par un curé, a pour titulaire et pour patron Saint Marc. Elle est hors du village, dans un lieu solitaire, mais agréable, et dont l'avenue, ornée d'arbres de haute futaye, rappelle ces temples anciens cachés dans les bois.
Cette église offre de remarquable un tableau du Saint Rosaire entouré des quinze mystères, il est estimé par les gens de l'art.

Allemagne est le siège de la perception de ce nom, il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

RAPPEL A TOUS

Canicule

LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

L'HYPERTHERMIE OU « COUP DE CHALEUR »

37°C

Une personne qui ne transpire pas assez a une température corporelle qui augmente et ne peut se maintenir à 37°C.
Les symptômes sont variés ; peau chaude, malaise, étourdissements, nausée, confusion, trouble de l'élocution...
Ce risque concerne principalement les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adultes particulièrement exposés à la chaleur (sportifs ou travailleurs en extérieur).

L'HYPONATRÉMIE

Une personne qui boit trop peut souffrir d'un désordre hydro-électrolytique défini par une concentration trop faible en sodium dans le plasma sanguin.
Les symptômes sont non spécifiques : nausées, vomissements, dégoût de l'eau, asthénie, céphalées, confusion.
Ils peuvent aller jusqu'au décès.
Ce risque concerne principalement les personnes âgées ayant une trop grande consommation d'eau non compensée par une alimentation variée.

LA DÉSHYDRATATION

Une personne qui transpire et ne boit pas assez se déshydrate (le corps manque d'eau).
Ce sont les personnes âgées qui sont les plus exposées à ce risque.

Les obligations légales de débroussaillement

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

D.F.C.I. Office National des Forêts

PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

Les obligations de débroussaillement dans les Alpes de Haute-Provence

Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillement sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique «feux de forêts» plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.ofme.org

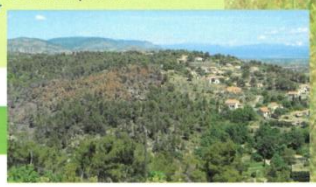

Réalisation : ONF et DDT 04
Crédits photos : ONF
Graphiste : René Leydet DDT 04
Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillement a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.
Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillement ?

Le rôle du débroussaillement est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillement autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillement réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.
À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillement autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connait pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillement réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillement en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillement.

On entend par débroussaillement et maintien en état débroussaillé :

1. la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
2. la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
3. la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
4. la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
5. l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
6. la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
7. l'élimination de tous les végétaux coupés.

RECETTE

Gaspacho

Le Gaspacho est une vrai recette d'été. C'est un potage à base de légumes crus mixés, servi froid.

Recette pour 4 personnes

1 kg de tomates
3 gousses d'ail
1 concombre
1 poivron rouge
1 poivron vert
1 oignon
150 g de mie de pain
30 cl d'eau
4 c. à s. d'huile d'olive
3 c. à s. de vinaigre de xérès
2 c. à c. de sucre
2 c. à c. de sel ou sel fin
½ c. à c. de piment d'Espelette
Poivre

Dans un bol, disposez 150g de pain de mie. Arrosez-le de 2 c à s d'huile d'olive.

Lavez, épluchez et ôtez les pépins du concombre. Coupez-le en tronçons de 2 cm environ.

Lavez, épépinez, et coupez les poivrons en morceaux.

Lavez, coupez en quartiers les tomates. Retirez les pépins des tomates.

Epluchez un oignon et coupez-le en morceau.

Epluchez les 3 gousses d'ail.

Dans le bol d'un blender, déposez le pain de mie.

Ajoutez à nouveau 2 c à s d'huile d'olive.

Ajoutez également 2 c à c de sucre, 1/2 c à c de piment d'Espelette et 2 c à c de sel.

Ajoutez 3 c à s de vinaigre de Xérès.

Ajoutez les poivrons, le concombre, l'oignon et les gousses d'ail.

Terminez par les tomates.

Mixez le tout pour obtenir un mélange homogène. Rectifiez l'assaisonnement si besoin. Si le gaspacho est trop épais, détendez-le en ajoutant un peu d'eau.

Placez le gaspacho au réfrigérateur pendant au moins 3 heures.

Décorez avec quelques légumes que vous aurez gardés coupés en petit en morceaux.

Dégustez à l'apéro ou en entrée !

Bon appétit,,,

INFOS PRATIQUES

Mairie :
☎ 04-92-77-43-10
mairie@allemagne04.com
Horaires d'accueil du public :
Du lundi au vendredi
De 08h30 à 12h00

DLVA:
☎ 04-92-70-34-00
accueil@dlva.fr

Agence Postale Communale :
☎ 04-92-75-02-61
Horaires d'accueil du public :
Du mardi au vendredi 9h-12h
Samedi 8h30-12h00

École Philippe Mensang :
☎ 04-92-77-49-22

Pompiers :
18 ou 112

Médecin de garde :
15

Médiathèque :
☎ 04-92-72-39-32
Horaires ouverture:
Les jeudis :
Hiver : De 14h00 à 17h00
Été : De 15h00 à 18h00
Les samedis :
Hiver : De 14h00 à 16h00
Été : De 15h00 à 17h00

Gendarmerie de Riez:
☎ 04-92-77-85-76 ou 17

Commerces ambulants
Jeudi soir : Pizza Line
☎ 06-34-65-13-88
Vendredi soir : Mamie Thaï
☎ 07-61-21-78-22
Dimanche soir : Pizza Dédé
☎ 06-08-50-85-39

AGENDA DES MANIFESTATIONS

2ème semestre 2022

Le Comité des Fêtes vous propose :

La Soirée Grillade le 14 Juillet

La Soirée Paëlla le 20 Août

Le Syndicat d'Initiative vous propose :

Vide Grenier : 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre

Festival des Poètes : « Festival des Poésies et Chanson au Pays des Lavandes » le 28 juin

Théâtre : 9 juillet

Concert Eglise « Au profit de l'Association Saint Marc » : 15 juillet

Loto : le 24 juillet et le 11 novembre

Concert « Te Expecto » Trio Clavecin, Contrebasse, Voix : 9 août

Bourse des jouets : 27 novembre

L' Association « Les Minots » vous propose :

Spectacle en septembre : jour à préciser

JEUX

Mots fléchés

Plantes fourragères. Fleur en photo
Fruit consommé en tranches. Des volubilis
Potager solide. Jardin de curé
Herbages. Roseaux aromatiques
Rat des champs
Savant. Vieille taupe
Le temps des cerises. Ébène verte
Plante condimentaire parfois mise dans le vinaigre
Inflorescence enveloppée par une spathe
Excroissances ligneuses. Déplace
Fougère aquatique. Chapeau de paille
L'érable ou le sycomore
Peinture sur bois. Provenir
Esperluette. Lanterne dans les arbres
Indication pour les pellicules
Tête d'arbre. Bouts de bois
Épicarpe d'un fruit. Herbe-aux-chats
Airelle ou canneberge du Canada
Gonflés. Liliacée à feuillage décoratif
Le persil ou la carotte
Explores. Cale de bateau
Sol rocailleux. Inflorescences de l'herbe de la pampa
Bois utilisé pour les touches de piano
Prénom. Lettre grecque
Gentiane ou absinthe. Cinéaste britannique
Pièce de charrue
Queue d'orvet. Fait comme un lapin
Primulacée ornementale
Odeur forte. Touffe de rejets
Ancienne préposition. Réussi
Euphorbiacée fournissant une huile purgative
A fait brûler les Cairotes. Bassine
Non dit. Se mouille
Arbre utilisé en médecine traditionnelle africaine
Rames ou gaules. Dieu armé d'un marteau
Maestria, virtuosité
Sa poudre est un bon engrais
Mélange de céréales à semer
Marmotte ou cœur de pigeon
Plantes du genre Fumaria. Sirop d'érable
Type de poule. Tel un lait à base d'orge
Couleur de bouton. Poussée
Un bouquet lui fera toujours plaisir !
Telle l'orange appelée bigarade. Réfutas
Variété de bigarreau. Poivrier de Malaisie
Auxiliaire d'enseignement. Primo
Moins grand qu'un hectare
Chatons dans le parc. Bout d'écorce
Article contracté
Cercle de gazon
Plantes ornementales également appelées misères
Cité des Sagiens
Dame de cœur

JEU DÉMO

Pour les enfants

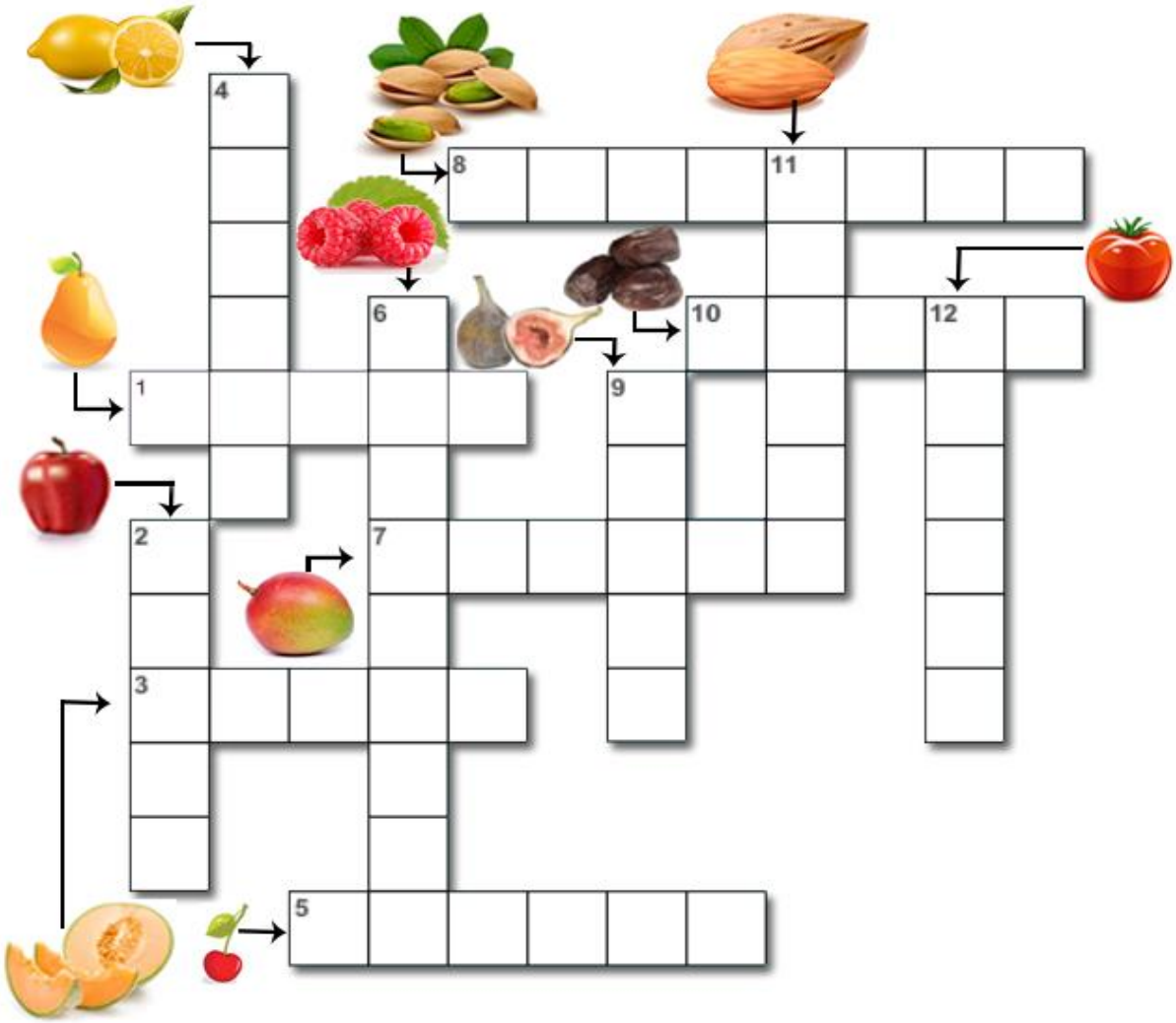

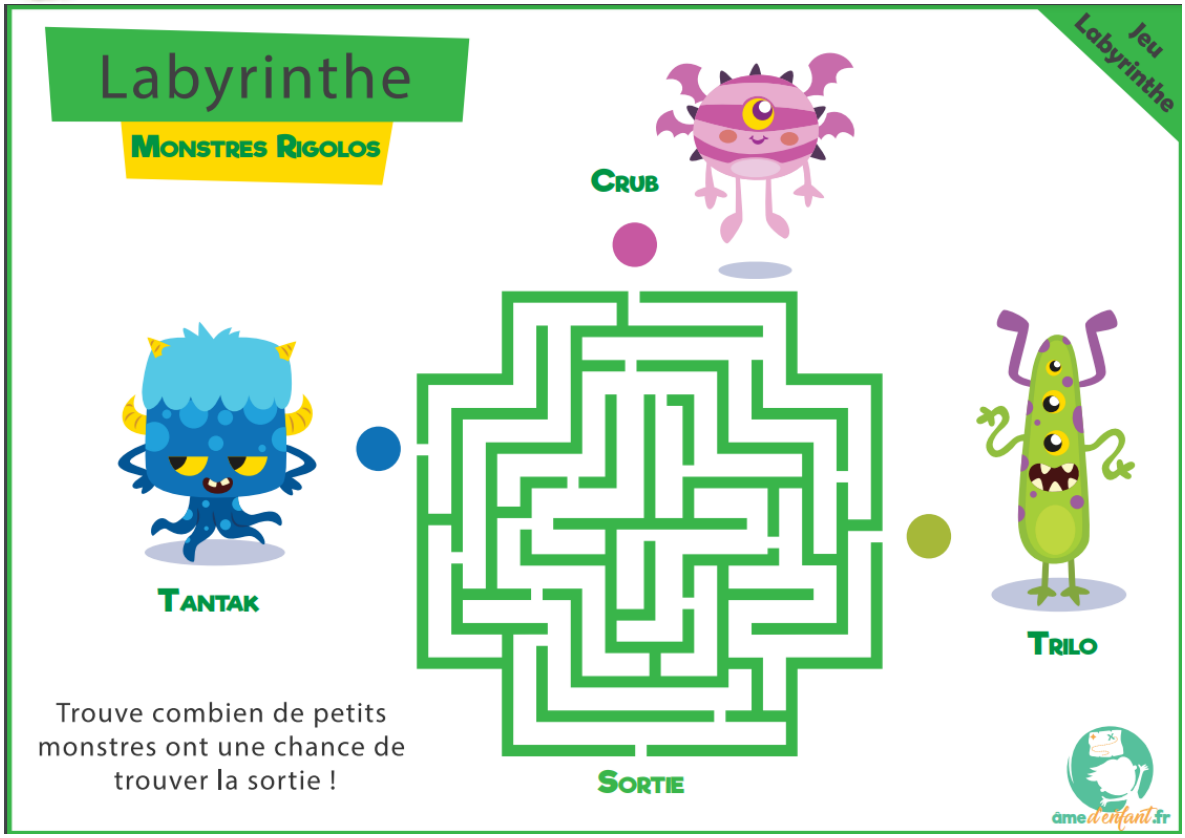

ÉTAT-CIVIL

Naissances

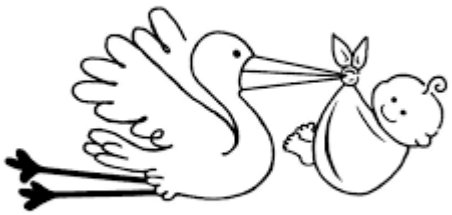

- Liv, Ivy, Nikky BRESC née le 21 février 2022 à Manosque
- Maïna ZEPHIR née le 12 mars 2022 à Manosque
- Lyra, Georgie LACROIX née le 9 avril 2022 à Manosque

Bienvenue à tous ces bébés !

Mariage

Martine Denise OFENLOCH

Et

Thierry FERRERO

Le 16 avril 2022

Félicitations aux nouveaux mariés!

Décès

- Gino ZANUTEL le 7 février 2022
- Michel Julien Lucien STENIER le 11 février 2022
- Jo DI-RUSSO le 15 avril 2022
- Jean Gabriel Charles MAHAUT le 1er mai 2022
- Yvon Roger BANON le 12 mai 2022

Toutes nos condoléances aux familles.

Dans un souci écologique et économique, nous souhaitons favoriser la distribution du bulletin municipal par voie électronique.

Bien entendu si toutefois vous souhaitiez exceptionnellement avoir un exemplaire papier, comme par exemple pour l'état civil, il y en aura à disposition à la mairie.

Si vous le souhaitez, merci de nous communiquer votre adresse e-mail accompagnée du coupon ci-dessous directement à :

mailto:mairie@allemagne04.com

Ou de le déposer à la Mairie

Merci de compréhension et de votre collaboration!

✂

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Signature :

Données à caractère personnel. Le Maire d'Allemagne en Provence est le responsable du traitement des données collectées pour le bulletin municipal.
Les données personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées à vous diffuser le bulletin municipal.
Elles ne seront transmis à aucun tiers ni à titre onéreux, ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne.
Conformément à la loi n°78-17 du 5 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent.
Vous pouvez exercer de droit en vous adressant :
♦ par courrier à Mairie d'Allemagne en Provence, 26 Place de Verdun 04500 Allemagne en Provence
♦ Par mail au délégué de la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL